

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2014

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Approbation de la convention-type de partenariat avec les associations qui gèrent des établissements d'accueil des enfants de 10 semaines à 3 ans

Rapporteur : Chantal Brault

Des conventions de partenariat ont été établies, depuis 1998, avec les associations qui gèrent des établissements d'accueil d'enfants âgés de 10 semaines à 3 ans.

L'actualisation de la convention votée lors de la séance du conseil municipal du 25 mars 2010, portait sur l'augmentation de la subvention versée en contrepartie du nombre d'heures d'accueil réalisé (0,90 € de l'heure).

A ce jour, deux structures associatives sont concernées par cette convention type :

- crèche associative « Pom d'Api »
- crèche associative parentale « les Fripounnets »

Compte tenu, d'une part, de la demande des Scéens de bénéficier d'un mode d'accueil sur la commune et d'autre part, d'optimiser la gestion du budget, il est nécessaire d'apporter certaines précisions à la convention :

- la localisation des locaux accueillant les enfants sur la Ville,
- l'âge des enfants accueillis (3 ans au lieu de 4 ans, avec dérogation possible jusqu'au 1er jour d'entrée école maternelle),
- la possibilité de contrôler à tout moment la domiciliation effective des familles sur la commune,
- la date d'expiration de la convention permettant une adéquation avec le cycle scolaire en cas de modification ou de résiliation (actuellement fixée au 1^{er} avril).

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention-type de partenariat avec les associations qui gèrent des établissements d'accueil d'enfants âgés de 10 semaines à 3 ans à intervenir à compter du 1^{er} septembre 2014 et d'autoriser le maire à la signer.